

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2023-010

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2023

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Direction des Ressources Humaines des Moyens et des Mutualisations

26-2023-01-13-00001 - Arrêté en date du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire dans l'application chorus formulaire. (3 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-01-13-00001

Arrêté en date du 13 janvier 2023 portant
subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire dans l'application
chorus formulaire.



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ N° EN DATE DU 13 JANVIER 2023
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE DANS L'APPLICATION CHORUS FORMULAIRE

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

VU l'arrêté ministériel n°U12961050537184 en date du 19 décembre 2022 nommant M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental de la Drôme ; ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2023-01-02-00003 en date du 2 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté n°26-2023-01-04-00003 en date du 4 janvier 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs ;

VU les décisions portant affectation des personnels ;

ARRÊTE

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Article 1 : : Sont habilités pour saisir, valider les demandes d'achats ou de subventions ainsi que faire le service fait :

Sur le BOP 354, BOP 216

Nom	saisie	Validation
COLONNA-MARQUIS Chantal	x	x
GILLOUIN Danièle	x	x
MOUNIER Nathalie	x	x
DELAYGUE Gisèle	x	x
CORONNEL Dominique	x	x
LEPOINT Irène	x	x
BELMONT Patricia	x	x
GIRARD Laurence	x	x
BAYART Isabelle	x	x
VARTANIAN Sonia	x	x
CHASSOULIER Agnès	x	x
CHAREYRON Françoise	x	x

Sur les BOP 723,362, 363 et 349

Nom	saisie	validation
CHASSOULIER Agnès	x	x
CHAREYRON Françoise	x	x
CORONNEL Dominique	x	x
BELMONT Patricia	x	x

Sur les BOP 216, 176, 134, 148, 215, 217, 206,155 et 124 pour l'action sociale

Nom	Saisie	validation
TERRAIL Doris	x	x
BRANCHE Nathalie	x	x
DAMIRON Corinne	x	x
CORONNEL Dominique	x	x

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant à l'article 1^{er} du présent arrêté pour la saisie et validation des demandes d'achats, de subventions ainsi que pour faire le service fait dans le respect des instructions reçues du directeur du SGCD.

Article 3 : L'arrêté 26-2021-08-04-0003 du 4 Août 2021 est abrogé.

Article 3 : Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 13 janvier 2023

Pour la Préfète et par délégation

Le Directeur du
Secrétariat Général Commun Départemental

-signé-

Jean DE BARJAC